

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

AFFICHE le : 19/01/2026

TRANSMIS le : 20/01/2026

**NBRE DE CONSEILLERS**

En exercice : 18

Présents : 13

Votants : 15

**OBJET :**

**Versement d'une indemnité  
trimestrielle au professeur de  
chant de l'atelier comédie  
musicale de l'école municipale  
de danse**

**L'an deux mille vingt six  
Le mercredi quatorze janvier à 20H30**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni salle M. Joulou en séance publique sous la Présidence de **Monsieur Frédéric MOIZARD, Maire**

**Etaient présents :**

Mesdames : BARON Claudine, BERSON-GEANT Marion, CAQUIN Michèle,  
DELGADO Chantal, FERTÉ Nadège, GRU Fabienne

Messieurs : BAILLY Maxime, BELAIR Xavier, BOCQUET Jean-Charles, Gérard  
DRÉVILLE, MOURET Stéphane, VIRLOGEUX Christophe

Absente excusée : Mme DAUDRE Sybille

Absents : Mme LE BEC Fanny, Mr DEBCZAK Jean-Michel

Pouvoirs : Mme HOFFER Marie-Hélène donne pouvoir à Mr MOIZARD Frédéric  
Mme DAUPTAIN Marie-Hélène donne pouvoir à Mme GRU Hélène

Secrétaire : Mme FERTE Nadège

Secrétaire Auxiliaire : Mme JOLY Véronique

Monsieur Le Maire explique au Conseil Municipal qu'un intervenant extérieur, va venir 2 heures par mois d'octobre 2025 à juin 2026 afin de mettre en place des cours de répétition de chant pour l'atelier comédie musicale de l'école municipale de danse. L'intervention pour ces 2 heures coûtera 60 € à la commune par mois. Après accord de l'intervenant, un versement au trimestre d'un montant de 180 € sera réalisé en décembre 2025, mars 2026 et juin 2026. Il se pourrait également que des interventions supplémentaires soient réalisées dans le cadre des répétitions du gala de danse de l'école en juin 2026.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,**

1/ **ACCEPTE** le versement au trimestre d'un montant de 180 € en décembre 2025, mars 2026 et juin 2026 à l'intervenant extérieur qui dispensera des cours de chant pour l'atelier de comédie musicale de l'école municipale de danse, et accepte également qu'un versement supplémentaire soit effectué dans le cadre de la préparation du gala de danse de juin 2026.

2/Délibération transmise au Service de Gestion Comptable de GARGES LES GONESSE et à Monsieur Le Sous-Préfet de SARCELLES.

Fait à SAINT-WITZ, Le 19 janvier 2026

Le Maire  
Frédéric MOIZARD

  
